

Interlocutrice
Regula Heller
T +41 31 511 38 41
regula.heller@anq.ch

À l'attention des

Directions d'hôpitaux et de cliniques et
Responsables qualité des hôpitaux de Soins
aigus
offrant des prestations dans le domaine de la
chirurgie

Berne, le 18 juin 2024

INFORMATION ANQ – INTEGRATION DU REGISTRE DES IMPLANTS SIRIS ÉPAULE DANS LE PLAN DE MESURE ANQ

Mesdames, Messieurs,

Nous avons le plaisir de vous fournir les premières informations concernant l'intégration du Registre des implants SIRIS Épaule à partir du 1^{er} janvier 2025.

En février 2022, l'ANQ a soumis aux partenaires contractuels du Contrat qualité national ANQ la demande de la Fondation SIRIS d'inclure le Registre des implants SIRIS Épaule dans le plan de mesure de l'ANQ. En juin 2022, les associations d'assureurs (santésuisse, curafutura ainsi que la CTM, la SUVA et l'OFAS) et les cantons, représentés par la CDS, ont approuvé la demande. H+ Les Hôpitaux de Suisse l'avaient refusée. H+ n'était pas d'accord avec le financement proposé, exclusivement à la charge des hôpitaux et des cliniques.

Nouvelle solution de financement

Nous avons le plaisir de vous informer que H+ et la Fondation SIRIS ont pu se mettre d'accord sur une nouvelle solution de financement et que le Comité de H+ a approuvé l'intégration du SIRIS Épaule dans le plan de mesure de l'ANQ. SIRIS Épaule sera financé par un modèle tripartite : les fournisseurs de prothèses, les orthopédistes et les hôpitaux et cliniques y participent chacun pour un tiers. Pour les hôpitaux et les cliniques, la **contribution SIRIS s'élève à 20 CHF**. Les fournisseurs de prothèses et les orthopédistes participent à hauteur de la même contribution par cas enregistré.

Situation actuelle des travaux préparatoires

La fondation SIRIS a mandaté SwissRDL pour l'établissement et la gestion du registre. SIRIS Épaule s'inspire fortement de SIRIS Hanche et genou et vient enrichir la plateforme des registres. La logique du registre, les fonctions ainsi que les informations de connexion personnelles sont reprises de SIRIS Hanche et genou.

L'année dernière déjà, le Registre des implants SIRIS Épaule a été mis en place et son implémentation testée dans sept cliniques dans le cadre d'un projet pilote. La phase de mise en place et le projet pilote ont été réalisés avec des moyens financiers de la Fondation SIRIS et des aides financières de la Commission fédérale de la qualité (CFQ).

Le projet pilote a montré que le Registre SIRIS Épaule pouvait être implémenté conformément au concept prévu. Dans la mise en œuvre nationale, les PROMs sont intégrés de manière facultative. Il appartient aux hôpitaux et aux cliniques de décider si les PROMs doivent être mis en œuvre dans leurs institutions.

Étapes de la mise en œuvre prévue

Le plan de mesure de l'ANQ sera complété par le Registre des implants SIRIS Épaule à partir du **1^{er} janvier 2025**. Les hôpitaux et cliniques proposant des prestations dans le domaine de la prothèse de l'épaule bénéficieront d'une **phase de transition de six mois** jusqu'à la mise en œuvre obligatoire au niveau national.

Premières étapes :

• Envoi d'informations supplémentaires, du concept détaillé SIRIS Épaule, de documents et d'une demande d'inscription à la clinique	Fin août 2024
• Délai d'inscription au Registre pour les hôpitaux/cliniques proposant des prestations dans le domaine de la prothèse de l'épaule	D'ici le 15.10.2024
• La plate-forme de registre de SwissRDL est prête pour la collecte des données	01.01.2025
• Les offres de formation de SwissRDL sont disponibles (webinaire ou vidéos)	À partir de janvier 2025
• Phase de transition (période de structuration de l'organisation de la mesure)	1.01 - 30.06.2025
• Obligation d'enregistrement	01.07.2025

Nous vous demandons de bien vouloir transmettre ces informations aux médecins spécialistes de la chirurgie de l'épaule de votre institution. Merci d'avance.

Les hôpitaux et cliniques ne proposant pas de prestations dans le domaine de la prothèse de l'épaule bénéficient d'une dispense. Si votre hôpital/clinique ne dispose pas d'une offre de prestations, vous pouvez d'ores et déjà nous adresser une [demande de dispense](#).

Nous vous remercions pour votre attention et pour toute question, Madame [Regula Heller](#) est à votre disposition.

ANQ

Avec nos meilleures salutations,



Regula Heller
Responsable Soins aigus
Directrice adjointe ANQ



Andreas Mischler
Directeur de la fondation SIRIS



Prof. Bernhard Jost
Conseil de fondation SIRIS

Copie à :

Conseil de fondation SIRIS
Président de swiss orthopaedics
Liliana Bolliger, Conduite du projet SIRIS épaule
Groupe qualité Aigu